

1. REVENTES SPÉCIFIQUES PROMOTEUR OCEANIC IMMOBILIER

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES* TTC**
Inférieur ou égal à 100 000 €	4 500 €
Au-delà de 100 000 €	5 %

2. VENTE AUTRES BIENS

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES* TTC**
De 0 € à 55 000 €	5000 €
De 55 001 € à 75 000 €	9 %
De 75 001 € à 100 000 €	8,5 %
De 100 001 € à 150 000 €	8 %
De 150 001 € à 200 000 €	7,5 %
De 200 001 € à 250 000 €	7 %
De 250 001 € à 300 000 €	6,5 %
De 300 001 € à 350 000 €	6 %
De 350 001 € à 400 000 €	5,5 %
Au-delà de 400 000 €	5 %

* Honoraires maximums indiqués suivant arrêté en date du 01 janvier 2025.

** Taux TVA appliqué 0 %

CONTACTEZ-NOUS :

05 94 31 50 44
contact.guyane@orpi.com

L'agence titulaire d'une carte portant la mention « ne peut recevoir de fonds » pour son activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce ne peut recevoir ni détenir aucun fonds, effet ou valeur.

	RÉMUNÉRATION TTC**	PART PROPRIÉTAIRE	PART LOCATAIRE ZONE TENDUE**	PART LOCATAIRE HORS ZONE TENDUE
TAUX D'HONORAIRES GESTION				
Taux d'honoraires de base location nue	8,00 % des encaissements	8,00 % des encaissements	-	-
Taux d'honoraires de base location meublée	10,00 % des encaissements	10,00 % des encaissements	-	-
Garantie du paiement des loyers impayés et vacance locative (en sus des honoraires de base de gestion)	-	2,70 % du quittancement (sans VL) 4,20 % des encaissements (avec VL)	-	-
TAUX D'HONORAIRES DE LOCATION				
Honoraires d'entremise, de négociation	-	-	-	-
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	14 % du loyer annuel	7 % du loyer annuel	10 €/m ² de surface habitable plafonné à 7 % du loyer annuel	8 €/m ² de surface habitable plafonné à 7 % du loyer annuel
État des lieux d'entrée (Organisation, état des lieux, traitement)	-	3 €/m ² de surface habitable	3 €/m ² de surface habitable	3 €/m ² de surface habitable
HONORAIRES RENOUVELLEMENTS BAIL D'HABITATION				
Honoraires d'avenant modificatif du bail	180 €	Au demandeur	Au demandeur	Au demandeur
SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DES TRAVAUX				
Montant de travaux supérieurs à 1 mois de loyer nu (% sur travaux HT)	-	-	-	-
GESTION DU CONTENTIEUX				
Honoraires de gestion du dossier contentieux (à compter du commandement de payer) hors GLI	Vacation horaire	100 %	-	-
DIAGNOSTICS				
Réalisation des diagnostics (DPE-ERNT)	Frais réels	100 %	-	-
AUTRES PRESTATIONS				
Délivrance congé locataire par voie extra-judiciaire	Frais réels	100 %	-	-
État préparatoire à la déclaration de revenus fonciers	Maison 60 €/lot* Appart 75 €/lot*	60 € / lot 75 € / lot	-	-
Déclaration de TVA	-	-	-	-
Réception appartements neufs	-	-	-	-
Constitution dossier subvention ANAH, prêts	-	-	-	-
Gestion de sinistre (déclaration, établissement devis, expertise)	-	-	-	-
LOCAUX / BOX / EMPLACEMENTS DE PARKING	Sur proposition commerciale			
VACATION HORAIRE				
Heures ouvrables : 09h00-12h30 et 13h30-17h30	-	-	-	-
Hors heures ouvrables : avant 09h00 et après 17h30	-	-	-	-

* Taux TVA appliqué : 0 % - Taux actuel en vigueur

** Commune concernée : CAYENNE (97300) ; REMIRE-MONTJOLY (97354) ; MATOURY (97351)

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues>